

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOI, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Washington, le 10 décembre. — Le président des Etats-Unis a ouvert la séance du 19me. congrès, par un discours dont voici l'extrait :

« Concitoyens du sénat et de la chambre des représentans, l'histoire offre peu d'époques où la condition des nations chrétiennes ait été plus long-temps marquée que la nôtre par la paix et la prospérité. L'Europe, sauf quelques malheureuses exceptions, jouit de la paix depuis dix ans, et pendant cet espace de temps, tous les gouvernemens, quelles qu'aient été leurs théories constitutionnelles, ont pu apprendre que le but de leur institution était le bonheur des hommes, et que l'exercice du pouvoir ne peut être justifié que par le bonheur qu'il procure à ceux sur lesquels il s'étend.

« Pendant toute cette époque, nos relations avec ces puissances ont été et sont encore des relations d'amitié. Les petites discussions qui ont pu exister entre l'Angleterre et nous ont été terminées avec cordialité, et ce qui reste sera aisé à arranger... ?

Le président donne ici des explications sur les traités de commerce avec les autres puissances et sur le système de douanes des Etats-Unis : il parle des réclamations que le gouvernement a exercées envers plusieurs autres gouvernemens; il dit qu'après une longue attente, l'Union est parvenue à obtenir des indemnités de l'Espagne. Il ajoute :

« Les représentations réitérées et urgentes de notre ministre auprès de la cour de France sont restées même sans réponse.

« Il existe des réclamations de la même nature contre les gouvernemens des Pays-Bas, de Naples et du Danemark. Après bien des années de patience on a obtenu une indemnité pour ce que devait l'Espagne. On a fait avec la Saède un compromis par le moyen d'un arrangement privé auquel les personnes qui demandaient à être indemnisées ont adhéré. On a rappelé aux gouvernemens du Danemark et de Naples l'existence des réclamations qui les concernent, et on n'en oubliera aucune pendant que l'espoir reste de se faire rendre ce que la justice exige, par les moyens que possède le pouvoir exécutif, sans avoir recours à d'autres mesures qui dépendraient de la législation, quant au temps, aux circonstances et à l'occasion.

« C'est avec une grande satisfaction que je puis rendre témoignage de l'esprit libéral avec lequel la république de Colombie a satisfait à de semblables demandes. Parmi les documens communiqués au congrès, on remarquera le traité de commerce et de navigation avec cette république, dont la ratification a été échangée depuis la dernière session législative. Il est tenu de conclure de semblables traités avec les autres républiques américaines, ainsi qu'on l'a proposé. La base de ces traités est d'abord une réciprocité parfaite, et en second lieu l'obligation mutuelle de se placer sur le pied des nations les plus favorisées. Ces principes sont indispensables à l'émancipation effective de l'hémisphère américain, de l'esclavage des monopoles et exclusions coloniales, émancipation qui se réalise de jour en jour, et que la résistance de certains états de l'Europe ne fera que hâter...

Parmi les mesures dont les nouveaux états ont senti la nécessité, est la réunion à Panama d'un congrès où chacun serait représenté et pourrait délibérer sur le bien de tous. Les républiques de Colombie, de Mexico, de Guatemala ont déjà envoyé leurs plénipotentiaires, et ont invité les Etats-Unis à s'y faire représenter par des ministres. Cette invitation a été acceptée, et les plénipotentiaires des Etats-Unis prendront part aux délibérations du congrès de Panama, en tant qu'elles seront compatibles avec cette neutralité dont ni nous ni les autres républiques américaines n'avons le désir de nous écarter.

« Parmi les signes les plus évidens de notre prospérité, est l'état toujours plus florissant de nos finances. Les revenus de l'année présente surpassent tout ce qu'on avait espéré l'année dernière. Plus d'un million et demi de dollars a été consacré à acquitter la dette de la reconnaissance envers les guerriers de la révolution; une somme égale à l'entretien des fortifications, un demi-million à la marine, un demi-million à l'achat des terres des Indiens, plus d'un million pour des objets d'amélioration intérieure, approuvés par le congrès. en y ajoutant une somme de 4 millions pour le paiement de l'intérêt de la dette publique : est restée une somme de 7 millions de dollars qui ont servi à défrayer les dépenses de l'administration dans toutes ses branches, en y comprenant les établissemens militaires et de marine, et tous les besoins de l'Union.

« Le montant des impôts sur les importations depuis le commencement de l'année, est de 25 millions et demi, auxquels il faut en ajouter cinq et demi de ce trimestre. Le revenu surpasse les dépenses. Le montant de la dette publique au 1er. janvier prochain, ne sera pas tout à fait de 80 millions de dollars.

M. Adams développe ensuite tout ce qui a été médité et exécuté pour l'administration intérieure du pays, et rapporte tous les traités faits avec les tribus sauvages pour la construction des routes et canaux, et achats de territoires. Il propose ensuite l'augmentation du corps d'ingénieurs, et indique les routes qui sont les plus nécessaires.

Il indique ensuite la disposition des forces maritimes réparties en trois divisions : dans la Méditerranée, près de l'Océan-Pacifique, et dans les Indes occidentales. « Une nouvelle frégate, dit-il, a été mise en mer pour reconduire dans sa patrie, au milieu de ses plaisirs domestiques, le héros vétérain, qui, dans sa jeunesse, a consacré son sang et ses richesses à défendre avec générosité la cause de notre indépendance, et dont la vie a été une suite de sacrifices faits au perfectionnement de l'humanité.

« L'entretien d'une flotte dans la Méditerranée était nécessaire pour nous protéger contre l'alternative humiliante de payer tribut aux régences barbaresques et d'être à leur merci. Un motif nouveau nous a déterminés à augmenter cette force. C'est la guerre maritime entre les Turcs et les Grecs, guerre dans laquelle la navigation neutre de notre république était continuellement en danger d'être insultée et pillée.

« Quelques-uns de nos vaisseaux marchands ont été attaqués par des pirates portant pavillon grec, mais sans aucune autorisation ni du gouvernement grec, ni d'aucun autre gouvernement. La lutte héroïque des Grecs, lutte dans laquelle sympathisent nos plus tendres affections comme hommes libres et comme chrétiens, a continué avec des vicissitudes de revers et de succès.

« La flotte sur les côtes du Pérou et du Chili est destinée également à protéger le commerce américain.

« Enfin, la division navale qui croise dans les Indes occidentales est destinée à arrêter le commerce d'esclaves. Si quelques citoyens de l'Amérique se sont livrés à cet abominable commerce, ce n'est qu'à la faveur des pavillons d'autres nations moins déterminées à l'étouffer entièrement.

M. Adams passe ensuite aux améliorations introduites dans les écoles de marine, et ajoute : « Le grand but de l'institution des gouvernemens est l'amélioration de la condition sociale, et aucun gouvernement, sous quelque forme qu'il soit constitué, ne peut parvenir au but de son institution qu'en améliorant la condition de ceux sur lesquels il est établi. Les routes et canaux, en multipliant et facilitant les communications entre les hommes et les lieux, sont certainement le moyen social le plus important; mais les améliorations morales, intellectuelles et politiques, sont imposées comme un devoir par Dieu lui-même à l'homme social aussi bien qu'à l'individu isolé.

« C'est pour mieux accomplir ces devoirs que les gouvernemens sont investis du pouvoir : et le perfectionnement graduel de la condition de l'homme, l'exercice du pouvoir tel qu'il nous est confié, est un devoir aussi sacré et aussi indispensable que l'usurpation d'un pouvoir qui ne nous est pas accordé, est criminel et odieux, la science est l'instrument le plus certain de toute amélioration sociale, et pour atteindre à sa hauteur, il est utile de multiplier les établissemens publics d'instruction.

L'honorable président continue ensuite en recommandant la fondation d'universités, l'exploration scientifique de l'intérieur du pays, des rivières et des côtes, et l'introduction de poids et mesures uniformes.

Après être entré dans quelques détails sur l'accroissement de la population depuis 1791, M. Adams demande la séparation du ministère des affaires étrangères, de celui de la marine.

« Concitoyens, dit M. Adams en terminant, rappelons-nous que la liberté, c'est la force, et que la nation la plus libre doit être aussi la plus puissante. En donnant la force à l'homme, son créateur lui a permis d'en user pour améliorer la condition des hommes. Tandis que les nations étrangères, moins bien partagées que nous de ces bienfaits de la force et de la liberté, s'avancent à pas de géant dans la création des améliorations, n'allons pas croiser les bras, rester inactifs, et nous condamner à une infériorité intellectuelle. Nous avons vu l'année dernière une nouvelle université se former; nous avons vu les eaux de nos lacs se mêler avec celles de l'Océan ! si tant

de choses ont été faites en une seule année, que ne peut et que ne doit pas faire le corps entier des représentans de l'Union ! »

M. Adams termine en espérant que, sans usurper ni sur les pouvoirs du peuple ni sur ceux des états de l'Union, ses représentans feront le bien du pays.

ANGLETERRE.

Londres, le 5 janvier. — Les loteries publiques étant définitivement supprimées, et les derniers tirages de celle de 1825 devant avoir lieu le premier mars prochain, le bureau de la loterie a renouvelé l'avis au public que désormais il reste chargé du soin de veiller à ce qu'aucune espèce de loterie ne puisse avoir lieu. Ceux qui vendraient ou proposeraient de vendre des billets de loterie étrangère, sont soumis à une amende de 500 livres sterling (12,500 francs) pour chaque fois. Ceux qui vendraient des billets de loteries particulières, des *little goods*, des *raffles* et d'autres jeux semblables, sont sujets à une amende de 50 l. sterling. Le bureau de loterie fera exécuter ces réglemens avec la plus grande sévérité.

PRUSSE.

Berlin, le 29 novembre. — Le 4 décembre, vers neuf heures du soir, le feu a pris à Joannisberg, dans le cercle de Troppau, et la violence du vent qui régnait alors l'a propagé avec une telle rapidité dans le centre de la ville, qu'en quelques minutes 104 maisons étaient déjà en proie aux flammes. Malgré tous les secours possibles, et l'action bien dirigée des pompes qu'on avait rassemblées de toutes parts et fait venir même de la forteresse prussienne de Neisse, à quatre milles de distance, le feu étendit ses ravages pendant quatre jours sur toute la ville qui n'offre plus qu'un monceau de ruines. Plus de 300 familles sont sans abri, en proie à la misère, et n'ont plus de ressources à espérer que dans la providence et la commisération des âmes bienfaisantes.

— Les ministères de l'intérieur et des affaires étrangères ont fait insérer dans la *Gazette d'état* l'article suivant : « La fausseté de l'assertion contenue dans la feuille littéraire *Conservation-Blad*, du 15 décembre dernier, que la nouvelle répandue relativement à la succession au trône, dans l'empire russe, se trouve dans un almanach royal de Prusse, et que par conséquent il n'est pas permis de douter de son authenticité, a été déjà démontrée dans les journaux. Comme le seul almanach pour 1825, publié sous autorisation de la députation des almanachs royaux, est l'almanach historique et généalogique, et que celui-ci contient évidemment le contraire de cette assertion, l'article de la feuille hebdomadaire-littéraire ci-dessus mentionnée doit être regardé comme une fausseté faite à dessein, semblable à d'autres dont ce journal s'est déjà souvent rendu coupable, raison pour laquelle le débit en est, par la présente, généralement interdit dans les états prussiens. »

FRANCE.

Paris, le 7 janvier. — La souscription pour les enfans et le monument du général Foy s'élevait le 6 à 695,067 francs 6 centimes.

MM. Périer frères ont reçu hier une somme de 61,832 fr. 30 c. qui, avec celle de 753 fr. 5 c. précédemment envoyée, forme un total de 62,585 fr. 35 c., offert par le département du Haut-Rhin aux enfans du général Foy. Ce département s'est constamment montré au premier rang par son patriotisme. Il a voulu, dans cette triste circonstance, conserver une place aussi honorable. On ne devait pas moins attendre d'un pays qui s'est toujours fait distinguer par ses sentimens français, soit qu'il fallût repousser l'étranger, soit qu'il faille défendre les libertés publiques.

(Constitutionnel.)

— Le sénateur Apatchinin choisi par le grand-duc Nicolas pour porter à l'empereur Constantin, le résultat des délibérations du conseil à Pétersbourg, est arrivé à Varsovie.

(Etoile.)

— Quoiqu'il n'y ait que fort peu de députés à Paris, M. de Villele a déjà pris ses précautions pour les garantir des influences qui lui seraient contraires. La réunion de M. Piet s'est rouverte ; il y a déjà eu trois séances auxquelles ont assisté environ vingt-cinq députés ; l'objet des délibérations a été, dit-on, d'aviser au moyen de paralyser l'opposition du côté droit, et en même temps de proposer des dispositions propres à restreindre la liberté de la presse, principalement en ce qui concerne la religion.

— On se rappelle que M. Guillard, professeur de mathématiques au collège de Louis-le-Grand, ayant refusé d'admettre dans sa classe un surveillant que M. le proviseur voulait y introduire, fut d'abord suspendu de ses fonctions et traduit ensuite devant le conseil académique pour rendre compte de sa conduite. Ce conseil, après avoir interrogé M. Guillard, a conclu à sa destitution. C'est le conseil royal de l'instruction publique qui doit juger en dernier ressort.

— Nous avons parlé de l'échouement non loin de Cadix, du corsaire Colombien le *Général-Soublette* ; des lettres de Gibraltar, publiées par les journaux anglais, font connaître que le capitaine, le chirurgien et une trentaine d'hommes de l'équipage, sont parvenus à gagner Gibraltar, deux ou trois hommes ont été tués, et le reste, au nombre d'environ 70, s'est rendu aux Espagnols, sous la condition d'être considérés comme Colombiens et d'avoir la vie sauve ; ce qui a été convenu sous la garantie du conseil espagnol à Gibraltar.

— Un seul individu, mais un grand scélérat, a porté, dans

l'après-midi du 23, le trouble dans deux quartiers de Marseille. Voici les faits :

« Le nommé Laurent Lelong, dit *Charlon*, âgé d'environ 38 ans, balayeur de rue et forçat libéré, avait été renvoyé par le chef de l'entreprise du nettoieinent de la ville, qui avait des motifs de mécontentement contre son service. Mercredi dernier, vers les quatre heures et demie du soir, il se rend dans les bureaux de ladite entreprise, situés rue des Récollettes, où il rencontre le nommé Christ, aussi balayeur, qui l'avait remplacé et qu'il accusait d'être la cause de son renvoi. Une querelle s'élève entre ces deux individus ; deux commis de la maison veulent s'interposer, mais au même instant Christ est frappé mortellement, et les deux individus atteints du même fer, mais d'une manière moins grave. L'assassin se sauve, et Christ expire dans la rue au sortir de la maison. Tout est en émoi, la populace se réunit ; l'autorité judiciaire, dans la personne de M. le procureur du roi, le commissaire de police, la gendarmerie, tout est en mouvement pour atteindre le coupable. Comme il demeurait à l'enclos des Minimes, M. Magy, commissaire de police de l'arrondissement, se dirigea, accompagné de la force publique et de ses propres agens, vers le quartier de la Plaine. Arrivé à la rue du Peuple, M. Magy reconnaît l'assassin, le désigne au nommé Evrard, gendarme qui était à côté de lui, et qui, bien que prévenu par M. le commissaire de la férocité de ce scélérat, veut le saisir au collet. A peine s'en est-il approché qu'il tombe sous le coup mortel que lui porte ce monstre. Poursuivi jusqu'à la rue des Cyprès, à l'entrée de la rue Nau, Lelong se défend contre les attaques du nommé Brion, agent de police, et malgré la blessure que ce dernier lui a faite, il lui porte à laine un coup du même couteau dont il a tué et blessé ses premières victimes. Un gendarme de marine est aux prises avec lui, et le destin qui veut ravir ce furieux à la justice, le fait succomber sous les coups du gendarme.

» Trois hommes ont donc été tués et trois autres blessés. Parmi ces derniers se trouvent MM. Gayet et Jeannin, commis de l'entreprise, et Brion, agent de police. Leur état ne donne heureusement aucune inquiétude. »

Nous rapportons ce récit tel qu'il se trouve dans le *Journal de la Méditerranée*, bien qu'il nous paraisse en résulter que deux hommes seulement ont été tués.

— Ainsi que nous l'avions annoncé hier, le gouvernement a reçu, par voie extraordinaire, des dépêches de Madrid du 29 décembre, qui lui transmettent la nouvelle organisation du conseil d'état. « Le roi, y est-il dit, vient de signer le décret pour le rétablissement d'un grand conseil d'état qui s'occupera constamment des hautes fonctions administratives et législatives. S. M. le présidera ; les enfans en sont membres. Treize conseillers sont déjà nommés. En voici la liste : le cardinal archevêque de Tolède, l'évêque de Léon, le P. Cyrille, le duc de l'infantado, le duc de San-Carlos, don Louis de Salazar, don François Calomarde, comme ministre de la justice ; don Louis Ballesteros, comme ministre des finances ; le marquis de Zambrano, comme ministre de la guerre ; le capitaine-général Castanos, le marquis de Villaverde, le marquis de la Réunion ; le comte du Venadito, don José Garcia de la Torre, don François Ibanez de Leiva, don Jean-Baptiste Erro, don Joseph Amarez, don Joachim Peralta et don Pio Elizalde.

» Les ministres travailleront habituellement avec le conseil, de manière que toutes les résolutions seront mûrement réfléchies avant que d'être promulguées ; les conseillers sont déclarés inamovibles ; ils ne pourront perdre leurs places ni être exilés de la capitale que pour des délits dûment prouvés et en vertu d'un ordre exprès du souverain.

— Le sieur Barret, inventeur d'une voiture mécanique qui, par son mouvement propre, pourra faire 120 lieues en quinze heures, en a fait l'essai à Lyon le 31 décembre. Il l'a fait partir de son domicile, place des Célestins, et l'a conduite jusqu'aux portes de Saint-Clair. Cette voiture est supportée par trois roues ; l'une, placée sur le devant, est une espèce de gouvernail dont la barre est dans l'intérieur, et qui sert à la diriger en tous sens. Le mouvement est imprimé aux deux grandes roues au moyen d'un mécanisme qu'un homme placé dans l'intérieur de la voiture fait agir, en foulant alternativement avec les pieds deux petites pièces de bois en forme de solive. Chaque pression, si l'on en croit le sieur Barret, fait parcourir un espace de 16 pieds ; par-là il est facile de calculer quelle doit être la vitesse. Ce qui a paru remarquable, c'est qu'au moyen d'un mouvement de pied, l'homme qui fait agir le moteur peut brusquement faire tourner les roues dans un sens inverse, et leur donner une direction opposée. Le sieur Barret a le projet de renouveler son expérience dans un grand enclos qu'il louera à cet effet ; les autorités seront invitées à y assister, et le public y sera admis.

Cours de la bourse du 7 janvier. — Rentes 5 p. 070. Jouiss. du 22 sept. 1825, 98 fr. 30 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 — Rentes 3 p. 070, jouiss. du 21 déc., 68 fr. 35 — Act. de la banque, 2077 50. — Emprunt royal d'Espagne 1826, 49 1/2. — Emprunt d'Haïti, 100 fr. 00 c. — La fin du mois. *Cinq pour cent*. A 3 heures 98 fr. 85 c. *Trois pour cent* A 3 heures 68 fr. 40 c.

Bulletin officiel de la bourse d'hier, 6 janvier.

Effets publics. — La hausse fait toujours de très grands progrès. Les 3 p. 100, au comptant, 67 30 à 68 25 ; fin du mois, 67 40 à 68 50, fermés à 68 40. Les 5 p. 070, au comptant, 98 10 à 98 90 ; fin du mois, 98 15 à 98 95, restés à 98 85. A prime de 50 c. c., fin courant 99 50 à 60, à prime de 1 fr. 50 c., fin prochain, 100 et 100 15. L'emprunt d'Haïti, 790.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 9 JANVIER.

Le *Staats-Courant* publie la nouvelle rédaction du projet de loi, contenant le 3e. titre du 2e. livre du code civil, lequel traite de la propriété.

— Le *Journal de Francfort*, du 7 janvier, publie ce qui suit :

« Des estafettes arrivées aujourd'hui de Berlin ont apporté la nouvelle que S. A. I. le grand-duc Nicolas a été proclamé le 26 décembre à Pétersbourg, en qualité d'empereur de Russie, roi de Pologne et grand-duc de Finlande. Au départ du courrier qui a apporté le 4 cette nouvelle à Berlin, la prestation de serment avait eu lieu, et le *Te Deum*, avait été chanté. »

« Au moment où notre feuille est sous presse, nous recevons, par voie extraordinaire, les gazettes de Berlin du 5 de mois. Elles contiennent l'article de Pétersbourg ci-après, sous la date du 26 décembre :

« S. A. I. le grand-duc Constantin ayant déclaré qu'il persistait d'une manière inébranlable dans sa renonciation antérieure à la couronne impériale, le grand-duc Nicolas est monté aujourd'hui sur le trône de l'empire russe, et S. M. I. a reçu l'hommage et le serment de fidélité de toutes les autorités et des corps de troupes. A l'occasion de cet événement important, il a paru ici le manifeste impérial ci-dessous : (La longueur de cette pièce nous force de la remettre à demain.) »

— Un chirurgien de Lille vient d'être empoisonné par une dissolution d'arsenic que l'on avait préparé croyant que c'était de la gomme.

— Une jeune fille d'environ 20 ans, d'Odenarde, voit son père tomber dans l'Escarot; n'écoulant que le cri de la nature, elle se précipite après lui pour le secourir; mais elle a le malheur de glisser sur la glace et d'y périr, sans qu'on ait pu lui donner de secours. On est parvenu à sauver son père.

— La *Gazette d'Augsbourg* publie un long panegyrique de l'empereur Alexandre, auquel l'Allemagne doit la censure.

— Le nommé Gustin, âgé de 24 ans, domicilié à Limbourg, province de Liège, se rendait le 5 à Reims (France), monté sur la charette du nommé Guillaume Pierre, lequel conduisait en même temps, une ouvrière avec ses deux enfants en bas âge. Une mécanique et un coffre qui appartenaient audit Gustin, étaient pareillement sur la charette. Lorsqu'on fut à la chaussée de Soumagne à Liège, le cheval s'emporta et versa la charette dans un fossé de 20 pieds de profondeur. Le malheureux Gustin eut la tête fracassée, accident dont il est mort. La femme et les deux enfants n'ont pas éprouvé d'autre mal que la frayeur de la chute. Le charretier a été blessé à la jambe gauche. Plusieurs pièces de la mécanique ont été brisées.

En parlant, dans notre numéro d'hier, du projet philanthropique du ministre de la marine, en France, de convertir Cayenne en un dépôt d'acclimatement pour les troupes destinées aux garnisons des colonies françaises; nous avons exprimé le désir de voir cet exemple imité par notre gouvernement, autant que le service de nos colonies peut le permettre. Les Anglais, qui ont, depuis long-temps, dans les divers départemens administratifs, tant d'autres usages qu'il serait fort utile pour nous de substituer aux errements du régime impérial, ont encore pour cet objet la gloire de la priorité. Dans les immenses possessions anglaises des Indes, il se trouve beaucoup de parties qui sont mortelles pour les Anglais arrivés en droite ligne; dès long-temps on s'en était aperçu, et depuis que le gouvernement anglais est maître du cap de Bonne-Espérance, il ne manque jamais d'y envoyer d'abord, pour les acclimater, les troupes destinées à la garde de ses possessions indiennes.

Van Hulst.

A Monsieur le rédacteur du Journal MATHIEU LAENSBERGH.
Spa, le 3 janvier 1826.

Monsieur,

Le 2 de ce mois a été trouvé sur la fange à l'extrême frontière de la Belgique entre Hocquai et Malmédy, le cadavre d'un homme couvert de neige. Ce malheureux, soutien d'une famille de six enfants, pressé de se rendre de Verviers à Malmédy pour voir un frère dangereusement malade, avait voulu gagner environ deux lieues en traversant cette fange, au lieu de suivre la grande route par Theux et Spa.

Il est mort à quelques centaines de pas d'un sentier, ce qui fait présumer qu'il s'est égaré dans ce terrain marécageux, qui présente maintenant l'aspect d'une mer de neige.

Tous les hivers des malheurs de ce genre avertissent assez les voyageurs qui vont de l'une de ces villes à l'autre, de ne pas s'exposer à traverser une fange de quatre lieues de longueur, dans laquelle aucun chemin n'est bien frayé, et où l'on ne trouve aucun signal qui puisse guider sûrement les habitans mêmes du pays.

Il est à désirer, Monsieur, que la plus grande publicité soit accordée à cet événement, afin d'en prévenir le retour autant que possible.

J'ai l'honneur, etc.

Un de vos abonnés.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU JOURNAL MATHIEU LAENSBERGH.
Bruxelles, le 8 janvier 1826.

Monsieur,

Il est vraisemblable que dans vos provinces on est déjà fatigué des longues discussions produites par la suppression des petits séminaires et l'établissement du collège philosophique. Ici c'est tout différent : ces mesures sont encore le sujet de toutes les conversa-

tions; on s'en occupe sans cesse, même dans les classes inférieures de la société, surtout depuis que le gouvernement a pris à tâche de répondre aux détracteurs des arrêtés du 14 juin. On a été très satisfait de cette condescendance, parce qu'on y a vu la preuve qu'il compte l'opinion publique pour quelque chose. Sa conduite dans cette circonstance lui a rattaché beaucoup de partisans. Les journaux mêmes de l'opposition sont devenus les apologistes des dernières mesures du ministère, et à l'exception de ceux qui sont directement soldés par la congrégation, vous les voyez tous faire cause commune avec lui ou au moins garder le silence.

Depuis quinze jours environ, on ne voit plus circuler dans les rues l'agent principal des ultramontains. On m'a assuré qu'il était allé à Paris prendre conseil de ses commettans et méditer quelque nouvelle machination au profit de la sequelle. En attendant, les plaisanteries bonnes et mauvaises pleuvent dru comme grêle; les dessins grotesques et les caricatures se multiplient; vous les avez sans doute aussi à Liège; cela me dispense de vous en faire la description. Je sais que ces choses ne prouvent rien aux yeux des gens sensés, mais le peuple s'en amuse, et quand on a fait rire le peuple, on est bien près d'avoir raison dans son esprit.

Depuis que le gouvernement suit une route tout opposée à celle dans laquelle certains hommes exaltés l'avaient entraîné, depuis que des écrivains virulents ont dû cesser de faire de ses journaux une arène d'invectives, de personnalités et de dénominations, quelques agens de l'autorité sont devenus fort polis envers les journalistes; on ne leur refuse presque plus de renseignements sur les faits qui peuvent intéresser le public, et un magistrat les a même fait prévenir dernièrement qu'ils recevraient de lui, lorsqu'ils le demanderaient, toutes les informations dont la publicité ne pouvait faire naître des inconvéniens. On assure en outre qu'il s'agit de relever les employés du serment de secret qu'on leur a fait prêter lors de leur entrée en fonctions (1). Enfin il est apparent que toutes les traces de l'ancienne oligarchie vont disparaître dans le nord et dans le midi, et qu'on revient franchement aux formes constitutionnelles, sans lesquelles il n'est ni liberté, ni gouvernement libéral.

Les journaux de Bruxelles vous donneront sans doute aujourd'hui la relation du convoi du célèbre David dont le corps a été porté hier après-midi à l'église de Sainte-Gudule. Le cortège était aussi nombreux qu'on en ait jamais vu en cette ville; il a pris un assez long détour pour se rendre à l'église. A l'exception d'un jeune prêtre, sans ornemens sacerdotaux, qui précédait la pompe funèbre, on n'y a point vu d'ecclésiastiques. Arrivé à l'église, il n'y a été reçu par aucun des membres du clergé, il n'y est pas même entré, et le corps embaumé, renfermé dans un cercueil, a été déposé à l'extérieur dans une espèce de grande armoire où sont placés journellement tous les corps morts que l'on transporte le soir ou le lendemain au cimetière. On prétend que celui de David y restera jusqu'au 19 de ce mois, jour fixé dit-on, pour ses obsèques qui seront magnifiques. J'ai cru devoir, vous faire connaître ces dernières circonstances que probablement vous ne lirez point dans nos feuilles publiques.

Pendant l'interruption de la session des états-généraux, il est impossible ou au moins il sera très rare que je vous entretienne de nouvelles d'un intérêt général, et j'aime mieux terminer ma lettre que de vous ennuyer de propos de coteries.

(1) Il paraît donc que le gouvernement commence à voir les choses du même oeil que notre bourgeois du Mont St. Martin (V. sa dernière lettre, n. du 6 de ce mois.) Faire prêter à des fonctionnaires publics le serment de garder le secret, envers le public, sur tous les services qu'on prétend lui rendre et qu'on lui fait payer, ne semble donc plus aujourd'hui la meilleure manière de prouver qu'on le sert réellement et qu'on administre dans son intérêt.

LOGOCRYPHE.

En vain sur mes cinq pieds j'offre un plancher solide,
Enfant, crains d'avancer; la mort est sous tes pas.
Quelques degrés de moins et tête et queue à bas,
Je change et je deviens une plaine liquide.

Le mot de la dernière charade est orange.

Il sera procédé par le ministère de maître Lion, notaire, à Dinant, en la salle ordinaire des ventes, le lundi six mars 1826, à dix heures du matin, à la vente publique de bois domaniaux dépendans de l'inspection des eaux et forêts de Dinant, province de Namur.

La description de ces bois se trouve dans le catalogue que l'on peut se procurer au prix de 20 cents, chez l'inspecteur des eaux et forêts à Dinant, chez les receveurs des domaines à Dinant, Rochefort, Floreunes, Namur et Philippeville, ainsi que chez tous les receveurs des domaines des chefs-lieux des provinces du royaume.

Liège, le 4 janvier 1826.

L'administrateur des domaines, eaux et forêts du
5e. ressort, Ferdinand DEL MARMOL.

Il sera procédé par le ministère de M^e Wauterniaux, notaire, à Philippeville, dans le lieu destiné aux adjudications publiques, le lundi 20 mars 1826, à dix heures du matin, à la vente publique de bois domaniaux dépendans de l'inspection des eaux et forêts de Philippeville, province de Namur.

La description de ces bois se trouve dans le catalogue que l'on peut se procurer au prix de cinq cents chez l'inspecteur des eaux et forêts à Philippeville, chez les receveurs des domaines à Philippeville, Couvin, Dinant et Namur, ainsi que chez tous les receveurs des domaines des chefs-lieux de provinces du royaume.

Liège, le 4 janvier 1826.

L'administrateur des domaines, eaux et forêts du
5e. ressort, Ferdinand DEL MARMOL.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 9 janvier. — EFFETS PUBLICS. — Il faut s'en rapporter à la cote pour le cours.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est fait à la cote, ainsi que le Londres à deux mois; le Paris court et à terme ont trouvé leur placement à la cote; le Francfort et le Hambourg sont restés sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu plusieurs petits lots de café: on a payé le Saint-Domingue de 37 3/4 à 38 cents, et le Brésil de 38 à 39 cents.

Environ 200 caisses sucre Havane blond ont été vendues en entrepôt de fl 23 à fl 24 1/2 suivant qualité et quelques caisses de Brésil blanc et blond; le blanc à fl 23 5/8 et le blond à fl 21 1/8.

210 Quarts et 508 huitièmes thé Uxem ont été traités, le prix n'en est pas connu.

Il s'est vendu 25,000 livres bois de Campêche coupe d'Espagne, à fl. 5 5/8.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	172 0/0 p.		
Dette activ.	56 1/4	Londres.	497 1/2	397 1/2	
Différée.		Paris.	47 3/8 0/0	47 1/16	46 7/8
Obl. du S.	07 3/4	Franc.	35 3/4	P	35 1/8 P
Act. S. C.	92	Hamb.	35 3/8	A	

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 9 janvier.

La rasière de froment, récolte de 1825, prix moyen. . fl. 5 94 c.
 » de seigle, récolte de 1825, prix moyen. . fl. 4 68 c.

TEMPÉRATURE DU 10 JANVIER.

A 9 h. du mat. . 9 1/2 au-dessous 0; à 4 h. ap.-midi, 9 d. au-dessous.

ETAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 9 janvier.

Naissances: 7 garçons, 2 filles.

Décès: 2 garçons, 1 fille, 1 homme, 2 femme; savoir:

Nicolas Joseph Pirolle, âgé de 71 ans, maçon, quai d'Avroy, époux de Marie Catherine Joseph Thonet.

Jeanne Catherine Devresse, âgée de 78 ans, sans prof., rue de la Casquette, veuve de Jacques Joseph Cavet.

Marguerite Remont, âgée de 72 ans, domestique, rue Gerardrie, n. 614.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

PARFONDRY, der.^{re} l'hôtel de-ville a reçu des huitres anglaises.

TART, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huitres anglaises très fraîches.

J. F. PERET, fils, rue Ste. Ursule, à la Balance, vient de recevoir un nouvel envoi d'huitres anglaises première qualité, à 1 florin 89 cents le cent.

J. F. PERET, fils, rue Ste. Ursule, à la Balance d'or, reçoit le jeudi et vendredi de chaque semaine, cabillaux, rivets, élibottes, raies, flottes, etc.

AVIS.

On offre de céder à un prix très avantageux et aux conditions les plus raisonnables, un beau magasin de musique à Bruxelles, dont il existe des dépôts assez considérables dans six des principales villes du royaume. Ce magasin comprend une très grande quantité d'articles différents, un assortiment complet de toutes les partitions gravées, beaucoup de manuscrits, un très grand nombre de planches d'étain gravées de musique choisie et de bonnes méthodes. S'adresser au bureau de cette feuille.

On demande un Compositeur typographe. S'adresser au bureau de cette feuille.

Une servante sachant faire une cuisine bourgeoise peut se présenter place St. Paul, n. 52.

On a perdu hier deux clés de montre et un cachet attachés à un anneau. Récompense à celui qui les remettra rue Sœurs-de-Hasque, n. 162, où il y a aussi des poêles à vendre par rencontre.

Une fille de quartier, munie de bons certificats, peut se présenter rue Souverain-Pont, n. 583.

Changement de domicile rue devant St. Thomas, n. 342. BEAUDELIQUE, doreur et argenteur sur métaux.

Avec permission de MM. les bourgmestre et échevins.

GRAND COSMORAMA.

Ce cosmorama, appartenant au sieur Van Hossenbergh, est le même qui a été exposé au Palais-Royal à Paris. Ce spectacle offre les vues vivantes de plusieurs capitales et autres grandes villes. L'illusion est si complète, qu'on se croit transporté sur les lieux mêmes.

Ce cosmorama est éclairé par le gaz, et les vues sont changées tous les cinq jours. Il ne restera que peu de temps en ville.

Le prix d'entrée est de 25 cents par personne; les enfants ne paieront que 15 cents.

Le salon, qui sera bien chauffé, est ouvert aujourd'hui dimanche et jours suivants, à la Halle des Drapiers, depuis 3 jusqu'à 9 heures du soir.

A vendre 40 fats de foin placés sur le bord de la Meuse. S'adresser à M. Durant, à Amay.

Une très jolie chienne de chasse, demi épagneule, poil brun, collier blanc, tigrée sur le ventre et les pattes, répondant au nom de Mosquette. 4 fl. 50 cents de récompense à celui qui l'amènera à l'hôtel du Canal de Louvain, à Liège.

(751) Vente d'une partie d'un beau mobilier pour cause de changement de domicile.

Qui aura lieu sous la direction de P.-H.-J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, samedi 14 janvier 1826, aux deux heures de relevée, rue Hors-Château, n. 222, consistant en un superbe poêle à colonne de 3 aunes de hauteur et autres poêles ordinaires, une pendule à jeu d'orgue (ouvrages très-rare), un régulateur avec caisse en acajou, plusieurs secrétaires à tambour et autres, buffet, tapis de pied, plusieurs bons tableaux et gravures, un cabriolet neuf, un cheval de 5 ans, une belle cuisinière en tôle. Environ 2 à 300 bouteilles vin vieux St.-Peray; 100 bouteilles de Madère sec; une pièce vin muscat et une quantité d'autres objets trop long à détailler.

Tous ces objets pourront être vus dans la matinée du jour de la vente.

LUSTINGER, fabricant de bonneterie, à Troyes (en France), a l'honneur de vous prévenir qu'il vient d'arriver en cette ville avec un assortiment de trois mille douzaines de bas, bonnets et chaussettes en écu blanc et de couleurs, tels que bas de femme, depuis 35 cents jusqu'à 2 fl. 85 cents la paire, idem à jour, depuis 60 cents jusqu'à 7 fl. 10 cents; bas d'hommes à côtes et unies, depuis 70 cents jusqu'à 2 fl. 86 cents, ainsi que bonnets, chaussettes et bas d'enfants de toutes qualités et grandeurs, tissés en 4 et 5 fils, au juste prix de fabrique, place St. Lambert, n. 9, maison M. Gysselinck, ci-devant hôtel du Lion belge.

(747) Le lundi 16 janvier 1826, deux heures et demie de relevée, le notaire BERTRAND vendra aux enchères publiques, en son étude, place St. Pierre, n. 871, une belle et bonne maison, sise à Liège, rue des Foulons, n. 1047, ayant trois issues, deux caves, huit pièces à feu, deux grands greniers, cour, remise, écurie pour huit chevaux, pompe et citerne.

S'adresser, pour voir ladite maison, à Liège, quai de la Sauvenière, n. 825, et pour connaître les conditions de la vente, en l'étude dudit M^{re}. BERTRAND, notaire.

PRÉSERVATIF CONTRE LE RHUME.

On trouve chez GILLON-NOSSANT, rue Pont-d'Ile, n. 32, des socques articulés et imperméables de nouvelle invention. Cet article, qu'il tient pour hommes et pour dames, est d'un usage excellent contre l'humidité, et a partout le plus grand succès par ses bons effets sur la santé. Il tient aussi un grand assortiment de souliers de Paris en satin blanc et noir; pantouffles fourrées et non fourrées, qu'il vend à très bas prix.

GILLON-NOSSANT, rue du Pont-d'Ile, n. 32, vient de recevoir de Paris un choix très considérable de nécessaires de tous goûts et de tous prix, depuis 200 jusqu'à 3 fl. P.-b., avec et sans musique; cartonnages de tous genres avec surprises; parures complètes en chrysolite, idem en fer de Berlin, id. en acier; peignes nouveaux très riches dits Robin des bois; sacs à la duchesse, id. à la Jocko; lorgnettes de spectacle de tous genres; bijouterie en nacre; déjeunés, bonbonnières, flacons, bœufiers et étuis en cristal blancs et de toutes couleurs; notes, portefeuilles ornés d'agraffes en doré et très riches peintures; tabatières en tout genre; colliers nouveaux, bourses, contes et jeux pour enfants, et généralement tous objets pour cadeaux d'étrennes.

On trouve également chez lui toutes espèces d'objets de toilette, comme schals et fichus de tous genres et de tous prix; étoffes riches pour robes, gilets et cravattes d'un genre tout nouveau; bonneterie, mercerie, ganterie et généralement tous objets de goût, qu'il vend au plus juste prix.

NOUVEAU CABINET DE LECTURE,

à l'imprimerie philosophique, chez J.-P.-B. LATOUR, rue Feronstrée, n. 676.

La bibliothèque en abonnement est composée d'un grand nombre de romans des meilleurs auteurs, histoire ancienne, moderne et contemporaine; théâtre dans tous les genres; poésies, voyages, littérature, etc. Le prix est de 95 cents par mois pour tous les genres, ou de 4 cents par volume pour les romans. — Le magasin de librairie en vente est assorti de livres de piété, livres classiques, nouveautés pour l'amusement et l'instruction de l'adolescence; livres de sciences, arts et métiers, etc.

Les souscriptions ouvertes à l'imprimerie philosophique sont, l'Exposition du système du monde, par le marquis de Laplace, édition garantie conforme à la cinquième de Paris, fl. 2 83 cents; le Cours Normal de géométrie et de mécanique à l'usage des ouvriers, fl. 2 83 cents chaque vol. séparément. L'Histoire des ducs de Bourgogne, par le comte de Barante, 20 vol., fl. 9 45 cents. L'Histoire de la révolution française, par Dulaure, orné d'un grand nombre de bonnes gravures. L'histoire de Napoléon par Le Gallois. Napoléon peint par lui-même, L'histoire de Napoléon, par Touchard-Lafosse et St. Amand. Mémoires de Napoléon, corrigés par lui-même. Le guide aux manufactures des Pays Bas. Les Pastes universels, etc.